

La retraite doit rester un salaire différé

Liberation, 20 Juin 2003

COHEN Elie, FITOUSSI Jean-Paul, PISANI-FERRY Jean; Elie Cohen est directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; Jean-Paul Fitoussi est president de l'Observatoire francais des conjonctures economiques (OFCE) ; Jean Pisani-Ferry est professeur associe a l'universite Paris-Dauphine.

Notre article fait debat, et suscite des reponses. En forme de requisitoire, de la part de Liem Hoan Ngoc et Bruno Tinel : nous 'avouons enfin le fond de notre pensee' (reactionnaire, comme il se doit) ; notre but ne serait que de 'convertir les salaries au masochisme social'. En forme de discussion, de la part de Jean-Christophe Le Duigou, Nasser Mansouri-Guiliani et Pierre-Yves Chanu : sans caricaturer nos theses, ils expliquent pourquoi ils sont en desaccord. Aux premiers, nous suggerons, la prochaine fois, de prendre l'instant de la reflexion avant de revetir la toge du procureur. Peut-etre alors nous opposeront-ils des arguments. Avec les seconds, nous souhaitons poursuivre le debat de fond. Une clarification s'impose d'abord. Tel qu'il est actuellement pose, le debat sur les retraites mele trois questions qu'il y aurait merite a bien distinguer. La premiere est celle de la repartition du revenu national entre salaries et profits. Celle-ci se decide dans l'entreprise, en fonction d'un rapport de forces qui lui-meme renvoie a une serie de determinants (niveau du chomage, puissance des syndicats, technologie, capacite des entreprises a delocaliser). La politique economique n'a pas directement les moyens de modifier ce partage : a supposer qu'un gouvernement decrete une hausse generale des salaries, les entreprises resteraient, in fine, maitresses de leurs effectifs et donc de leur masse salariale. Elle peut le faire indirectement en favorisant la baisse du chomage. Cette action n'a rien de mecanique, elle ne produit ses effets que progressivement, mais ce n'est pas une raison pour ne pas la conduire : il ne faut pas se resigner au chomage de masse.

La deuxieme question est celle de la redistribution entre les menages par la fiscalite et les prestations sociales. La politique economique a ici les leviers en main. En jouant sur les impots et les prestations, elle modifie la distribution des revenus apres que ceux-ci se sont formes dans l'entreprise. Bien entendu, cette action directe s'accompagne d'effets indirects : c'est tout le debat sur les limites de la redistribution par l'impot. Certaines categories (footballeurs, cadres mobiles...) peuvent y echapper en se delocalisant ou en menacant de le faire. Le lobbying politique produit aussi ses effets, ce dont temoigne la faible taxation moyenne des revenus de l'epargne. Ces obstacles, et notamment la mondialisation, ne doivent pas detourner de l'objectif d'une fiscalite equitable. Mais, quoi qu'il en soit, impot et transferts ne modifient pas beaucoup la repartition salaries-profits.

La troisieme question est celle de la repartition entre generations qu'organise le systeme de retraites. Pour l'essentiel, elle se joue entre les menages actifs et les menages retraites (qui sont, bien entendu, les parents des premiers). En depit de la fiction des cotisations dites patronales qui leur donne un droit de regard sur l'assurance vieillesse, les entreprises n'ont pas grand-chose a y voir. La fiscalite non plus, sauf par le canal de l'endettement public qui transfere dans le temps le financement des depenses publiques.

Nous n'etablissons aucune hierarchie entre ces trois questions. Mais nous plaidons pour qu'elles ne soient pas confondues. Ce qui nous gene dans certaines propositions est qu'elles pretendent trouver la solution d'un probleme (l'allongement

de la durée de vie et son impact sur le coût des retraites) en en soulevant un autre (la répartition du revenu dans l'entreprise ou la charge fiscale relative des revenus du travail et du capital). Si les profits sont excessifs, pourquoi faudrait-il les réduire via le financement des retraites plutôt que par une hausse des salaires ? Si l'épargne est sous-taxée, pourquoi prendre le prétexte des retraites pour corriger cela ? Nous disons simplement que ce ne serait ni efficace, ni susceptible d'aider la société française à affronter les choix intergénérationnels.

A ce raisonnement, les économistes de la CGT opposent successivement deux arguments. Le premier est qu'il faut éviter de pénaliser les entreprises qui créent des emplois en exonérant celles qui en détruisent. Ils proposent donc d'asseoir les cotisations retraites sur l'ensemble de la valeur ajoutée au lieu des seuls salaires. Le raisonnement - qui témoigne de ce que la CGT est attentive aux effets du coût du travail sur l'emploi - se comprend bien. Il est tentant. Mais nous restons dubitatifs. Mettre en cause le lien direct entre salaires et retraites qui est à la base de la répartition n'est pas un choix sans conséquences. Autant il était justifié de le faire pour la maladie, qui a le caractère d'une assurance universelle, autant la retraite conserve à nos yeux le caractère d'un salaire différé. C'est pourquoi elle n'est pas financée par un impôt mais par une cotisation. Il faut, pour envisager une réforme, être assuré qu'elle passera l'épreuve du temps, et nous n'en sommes pas certains en ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée.

Precisons que notre souci n'est nullement de préserver la rentabilité des entreprises. Il est d'éviter une situation où, de fait, la charge du financement continuerait à reposer, au final, sur les salariés, tandis que le lien symbolique du contrat intergénérationnel aurait été altéré.

Le second argument est celui de la croissance. Les chiffres cités dans l'article suggèrent qu'il est possible de sortir du problème 'par le haut' en remplaçant les bataillons de cotisants évanouis par des gains de productivité. Le calcul des intérêts composés donne vite le vertige, surtout lorsqu'on retient une croissance de 3 %. Mais c'est en partie un artifice. Ce qui compte en effet, en matière de répartition, est le niveau de vie relatif des actifs et des retraités. Plus la productivité et la croissance seront fortes, plus le revenu des premiers s'accroîtra, et donc plus il faudra relever celui des seconds pour maintenir une certaine parité.

Pis : plus la productivité est forte, plus la retraite dont la pension est simplement indexée sur les prix connaît une paupérisation relative à mesure qu'il avance en âge. Il n'y a qu'un point sur lequel la croissance facilite les choses : plus forts sont les gains annuels de pouvoir d'achat, plus léger est un accroissement du prélèvement pour les retraités. Mais cela ne suffit pas à étayer la thèse d'une sortie par le haut. Quant à la vraisemblance des gains de productivité projetés dans l'avenir, le taux de croissance du PIB par employé a régulièrement decru depuis la période 1970-73 où il était de 4 % (fin des Trente Glorieuses) aux années 90 où il était de 1,3 %, et moins encore à la fin. Qu'il ne faille pas se résigner à une telle performance, chacun le comprendra. Qu'on puisse bâtir sur une prévision aussi volontariste l'équilibre des régimes de retraite, voilà qui n'est guère acceptable.